
**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

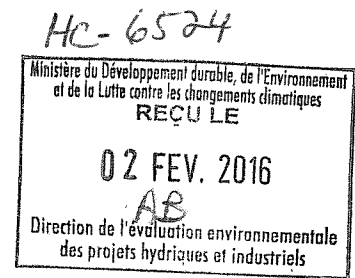
Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	Direction régionale Côte-Nord	Jacques Chiasson	28 janvier 2016	1 page.
2.	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	Direction régionale Côte-Nord	Jacques Chiasson	26 août 2015	1 page.
3.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	France-Sylvie Loisel	1 ^{er} février 2016	1 page.
4.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	Pierre Dassylva	10 septembre 2015	2 pages.
5.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de la Côte-Nord	Stéphane Boudreault	11 septembre 2015	1 page.
6.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	10 février 2016	1 page.
7.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	10 septembre 2015	2 pages.
8.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	1 ^{er} février 2016	2 pages.
9.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Geneviève Dufour Tremblay	24 septembre 2015	1 page.
10.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	26 novembre 2015	2 pages.
11.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	29 septembre 2015	1 page.
12.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise hydrique, Service de l'hydrologie et de l'hydraulique	François Godin	4 mars 2016	2 pages.

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise hydrique, Service de l'hydrologie et de l'hydraulique	Christine Gélinas	18 septembre 2015	4 pages.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	27 août 2015	2 pages.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction générale de l'écologie et de la conservation	Agathe Cimon	3 septembre 2015	1 page.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord	Alain Gaudreault	1 ^{er} février 2016	1 page.
17.	Ministère du Tourisme	Direction de la planification et de l'hébergement touristique	Suzanne Asselin	2 février 2016	1 page.
18.	Ministère du Tourisme	Direction de la planification et de l'hébergement touristique	Suzanne Asselin	1 ^{er} septembre 2015	1 page.
19.	Pêches et Océans Canada	Gestion des écosystèmes, Région du Québec	Jean-Yves Savaria	21 septembre 2015	4 pages.



Baie-Comeau, le 28 janvier 2016



Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Implantation d'un Duc d'Albe au quai de Tadoussac
(Dossier 3211-04-060)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du document « Réponses aux questions sur l'étude d'impact sur l'environnement » du projet d'implantation d'un Duc d'Albe au quai de Tadoussac. À cet effet, nous n'avons aucun commentaire à formuler.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le directeur régional,

Jacques Chiasson

JC/ns

c. c. Mme Ève Pomerleau, direction de la coordination régionale, MEIE

Baie-Comeau

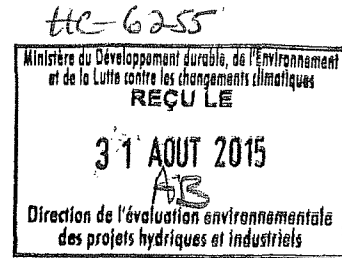
Édifice Paul-Provencher
625, boulevard Lafèche, RC 711
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : 418 589-4349
Télécopieur : 418 295-4199

Sept-Îles

Centre d'affaires regroupé
454, rue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160
Télécopieur : 418 964-8164

www.economie.gouv.qc.ca / dr.cote.nord@economie.gouv.qc.ca

Ligne sans frais : 1-866-463-6642



Baie-Comeau, le 26 août 2015

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Implantation d'un duc d'Albe au quai de Tadoussac
(Dossier 3211-04-060)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'implantation d'un duc d'Albe au quai de Tadoussac.

Les informations contenues dans le document sont claires et très satisfaisantes et nous permettent de bien comprendre les impacts et enjeux du projet sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le directeur régional,

Jacques Chiasson
JC/ns

c. c. Mme Élisabeth Moreau, direction de la coordination régionale, MEIE

Le 1^{er} février 2016

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets
hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
Et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Implantation d'un duc-d'Albe au quai de Tadoussac
(3211-04-060)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du document contenant les réponses aux questions et commentaires que vous nous avez transmis en lien avec le projet ci-haut mentionné.

En regard de la sécurité du public, c'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance de l'engagement de l'initiateur qui s'engage à fournir les informations demandées d'ici l'émission du décret ou du certificat d'autorisation. Nous pouvons donc considérer le document conforme à nos commentaires.

Pour toute demande de renseignements relatifs à ce dossier, vous pouvez contacter le conseiller en sécurité civile, monsieur Bruno Caron, au 418-295-4903 poste 42241 ou par courriel à bruno.caron@msp.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

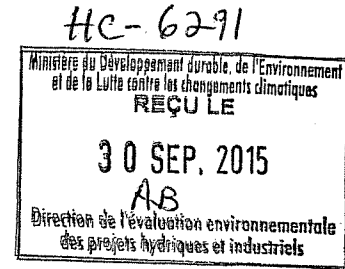
France-Sylvie Loisel
Directrice régionale par intérim

c. c. Madame Annie Bélanger, MDDELCC
Monsieur Marc Morin, MSP

Madame Sylvie St-Pierre, MSP

Direction régionale de la sécurité civile et de la
sécurité incendie du Saguenay–Lac-Saint-Jean
et de la Côte-Nord

Le 10 septembre 2015



Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets
hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Implantation d'un duc-d'Albe au quai de Tadoussac
(3211-04-060)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la copie de l'étude d'impact soumis relativement au projet mentionné en objet. À cette étape et en regard de notre champ de compétence, l'étude nous apparaît incomplète et irrecevable.

En effet, différentes actions énumérées dans la directive émise en juin 2015 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous apparaissent limitées en regard de la sécurité du public.

Bien que le promoteur estime que : *« le projet ne comporte que très peu de risques d'accident technologiques tant en raison de sa nature que de sa faible superficie »*, nous considérons que la situation géographique du projet et l'importance du tronçon de cette route revêtent un caractère stratégique du réseau routier de la Côte-Nord. Ce qui amène le ministère de la Sécurité publique à demander davantage de précision sur le plan des mesures d'urgence à mettre en place en regard des usagers de la route.

Puisqu'il sera exigé de l'entrepreneur la préparation d'un programme de sécurité, nous comptons voir les éléments énumérés dans la directive développés davantage en lien avec la sécurité du public.

.../2

Dans cet ordre d'idée, est-ce que le promoteur s'engage à présenter aux autorités municipales et gouvernementales :

- L'organigramme du personnel de l'entreprise ayant un rôle à jouer dans le plan d'action ainsi que la description des rôles et responsabilité de chacun;
- Les moyens prévus pour alerter efficacement la population risquant d'être affectée, en concertation avec les organismes municipaux et gouvernementaux concernés;
- Les moyens de protection à envisager pour protéger la population des zones susceptibles d'être touchées.

Le but de cette demande est d'assurer une plus grande fluidité de l'information en matière d'intervention d'urgence entre le promoteur et les organismes municipaux et gouvernementaux concernés.

Pour toute demande de renseignements relatifs à ce dossier, vous pouvez contacter le conseiller en sécurité civile, monsieur Bruno Caron, au 418-295-4903 poste 42241 ou par courriel à bruno.caron@misp.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Pierre Dassylva

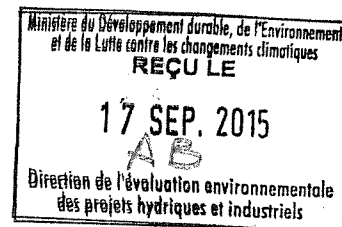
PD/bc/ve

c. c. Madame Annie Bélanger, MDDELCC
Monsieur Marc Morin, MSP

Madame Sylvie St-Pierre, MSP

Direction régionale de la Côte-Nord

Baie-Comeau, le 11 septembre 2015



Monsieur Hervé Chatagnier
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Implantation d'un duc d'Albe au quai de Tadoussac (Dossier 3211-04-060)

Monsieur,

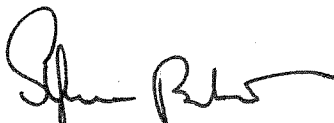
La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet d'implantation d'un duc d'Albe au quai de Tadoussac et transmise à la direction régionale de la Côte-Nord du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le 17 août 2015.

À la lecture des documents soumis à notre attention, nous confirmons que la totalité des préoccupations du MAMOT ont été prises en considération par le promoteur et par conséquent, convenons de la recevabilité de l'étude d'impact.

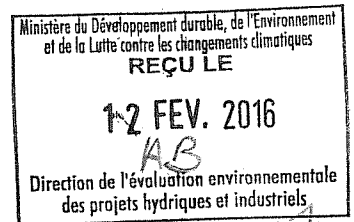
Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Julie Samuel, responsable de ce dossier à notre direction. Vous pourrez communiquer avec cette dernière au 418-295-4241, poste 80907 ou par courriel à julie.samuel2@mamrot.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional par intérim,



Stéphane Boudreault



Le 10 février 2016

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 19 janvier 2016 concernant la recevabilité du document contenant les réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur concernant l'implantation d'un Duc-d'Albe au quai de Tadoussac (3211-04-060).

Après analyse de tous les éléments reçus, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs juge l'étude recevable et n'a aucun commentaire à formuler.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable de ce dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

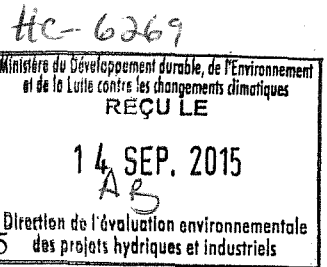
Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Marcel Grenier

MG/JSF/lc



Le 10 septembre 2015

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 17 août 2015 concernant le projet d'implantation d'un duc d'Albe au quai de Tadoussac (3211-04-060).

Après analyse par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), je vous invite à prendre connaissance de l'avis ci-joint contenant nos questions et commentaires à l'initiateur. La prochaine version du document d'étude d'impact permettra de juger de la recevabilité de cette dernière.

Pour toute question, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-Simon Fortin, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/JSF/lc

p. j. Avis du MFFP

**Projet : Implantation d'un duc d'Albe au quai de Tadoussac – Recevabilité
Avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

V/R : 3211-04-060 – N/R : 20150820-42

COMMENTAIRES

Voici les commentaires du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en lien avec la requête en titre.

Commentaire 1 :

2.3.3. - Faune avienne p. 33

À la fin du paragraphe 2, nous proposons d'ajouter la phrase suivante : « Ces habitats fauniques sont protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ».

Commentaire 2 :

3.2. - Sélection de la variante p. 47

Le promoteur fait mention de l'empiétement dans le milieu marin. Nous suggérons d'indiquer la superficie empiétée à l'intérieur de l'ACOA, s'il y a lieu, et d'y indiquer les compensations pour la perte d'habitat faunique.

Commentaire 3 :

À l'annexe 2

Sur le plan n° CVFE0002 02/03, nous suggérons d'indiquer de façon claire les limites du milieu terrestre et le milieu aquatique. De plus, y indiquer les limites de l'ACOA et la portion empiétée de cet habitat par les travaux, s'il y a lieu.

PERSONNES-RESSOURCES

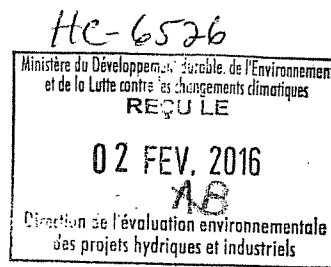
Toute question peut être adressée à :

M^{me} Marjolaine Bessette

Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord

Téléphone : 418 695-8125, poste 223

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec **M. Jean-Simon Fortin**, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.



Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 1^{er} février 2016

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet
d'« Implantation d'un duc-d'Albe au quai garage de
Tadoussac » — Volet espèces exotiques envahissantes**

N^{os} DOSSIERS : SCW 962219; V/R 3211-04-060; N/R 5145-04-18 [560]

Cet avis fait suite à votre note du 19 janvier 2016 portant sur l'analyse de la recevabilité du projet cité en objet, plus particulièrement sur la première série de réponses aux questions et commentaires. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

Puisque le premier avis de la DEB transmis le 26 novembre 2015 n'a pu être intégré à la première série de questions de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact, la DEB réitère sa position à l'effet que l'étude d'impact est recevable, mais pour que le projet soit considéré comme acceptable, des mesures devront être mises en œuvre pour limiter l'introduction et la propagation de EEE.

Ainsi, l'initiateur devra s'assurer que les barges et la machinerie excavatrice ne proviennent pas de secteurs touchés par des tuniciers ou des algues exotiques envahissantes telles le *Codium fragile*. Les barges, la machinerie et l'équipement qui seront submergés lors de l'implantation du duc-d'Albe devront être inspectés et nettoyés avant leur arrivée sur les sites des travaux projetés afin qu'ils soient exempts de boues, d'invertébrés et de végétaux. Cette mesure est d'autant plus importante que le site est situé dans le parc marin du Saguenay.

...2

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca.



LC/IS/se

Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles

Bélanger, Annie

De: Dufour Tremblay, Geneviève

Envoyé: 24 septembre 2015 15:38

À: Bélanger, Annie

Cc: East, Susan; Hébert, Nancy

Objet: SCW 962219 Implantation d'un duc d'Albe au quai de Tadoussac

Bonjour,

Tel que mentionné la semaine dernière, la Direction de l'expertise en biodiversité ne fournira pas d'avis officiel sur la recevabilité ni sur l'acceptabilité du projet en rubrique, car il n'y a pas, à notre connaissance et selon les informations disponibles, d'enjeux concernant les milieux humides.

S'il s'avère que nous avons omis quelque chose, svp nous faire signe pour que nous nous joignons aux autres directions pour la suite des choses.

Bonne journée

Geneviève Dufour Tremblay, *Biologiste, M. Sc.*

Chargée de projets Milieux humides

Direction de l'expertise en biodiversité

Ministère du Développement durable, de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques

Téléphone : (418) 521-3907 poste 4448

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 26 novembre 2015

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du projet d'« Implantation d'un
duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac » — Volet espèces
exotiques envahissantes**

N^{os} DOSSIERS : SCW 962219; V/R 3211-04-060; N/R 5145-04-18 [560]

Cet avis concerne la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par la firme Roche en juillet 2015 pour le compte de la Société des traversiers du Québec, portant sur le projet cité en objet. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.


L'indicateur mentionne qu'aucune végétation aquatique ou riveraine n'est présente dans le secteur visé par l'implantation du duc-d'Albe, rendant l'étude d'impact recevable à l'égard des EEE.

Toutefois, pour que le projet soit considéré acceptable, des mesures devront être mises en œuvre pour limiter l'introduction et la propagation d'EEE. Ainsi, l'initiateur devra s'assurer que les barges et la machinerie excavatrice ne proviennent pas de secteurs touchés par des tuniciers ou des algues exotiques envahissantes comme le *Codium fragile*. Les barges, la machinerie et l'équipement qui seront submergés lors de l'implantation du duc-d'Albe devront être inspectés et nettoyés avant leur arrivée sur les sites des travaux projetés afin qu'ils soient exempts de boues, d'invertébrés et de végétaux. Cette mesure est d'autant plus importante que le site est situé dans le parc marin du Saguenay.

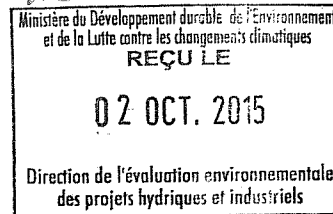
...2

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca.

LC/IS/se



Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles



Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation
environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 29 septembre 2015

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact de
l'« Implantation d'un duc d'Albe au quai de Tadoussac » –
Volet espèces floristiques menacées ou vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 962219; V/R 3211-04-060; N/R 5145-04-18 [560]

La présente donne suite à votre demande d'avis du 17 août 2015 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné déposée en juillet 2015 par le consultant « Roche Itée » et transmise par l'initiateur du projet « Société des traversiers du Québec ». Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

Ce projet vise à augmenter la capacité d'embarquements des traversiers entre Tadoussac et Baie Sainte-Catherine par l'implantation du duc d'Albe. Cette zone, actuellement utilisée pour le transport maritime, ne comporte aucune végétation aquatique ou riveraine et par conséquent, l'initiateur n'appréhende aucun impact pour cette composante.

Après analyse, la DEB corrobore l'analyse présentée par l'initiateur et considère l'étude d'impact recevable et le projet acceptable eu égard aux EFMVS. Ainsi, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

LC/NH/se

Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean Francoeur, ing., M.Sc., chef de service par intérim
Service de l'hydrologie et de l'hydraulique

DATE : Le 4 mars 2016

OBJET : ***Avis technique - Implantation d'un duc-d'Albe au quai de
Tadoussac. 2^e série de questions***

N/Réf. : 3211-04-060

Le 16 février 2016, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPHI) a sollicité notre collaboration afin de lui indiquer, selon notre champ de compétence, si les réponses aux questions et commentaires ont été traités de façon satisfaisante et valable eu égard à la recevabilité de l'étude d'impact.

Le document reçu qui a fait l'objet d'une analyse de notre part est :

- ROCHE LTÉE 2015. Réponses aux questions sur l'étude d'impact sur l'environnement. *Implantation d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac*. Rapport présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Version finale de décembre 2015. 34 pages et 2 annexes.

[Retour sur la première série de questions / commentaires](#)

QC-5

La réponse à la question 5 est incomplète. Le consultant aborde la vulnérabilité de la structure proposée aux séismes, mais n'aborde pas les impacts liés à la dynamique des glaces. Le consultant devra étoffer son argumentaire surtout du fait qu'il identifie au tableau 3.1 révisé que la vulnérabilité aux glaces représente l'inconvénient majeur du scénario retenu.

...2

QC-8

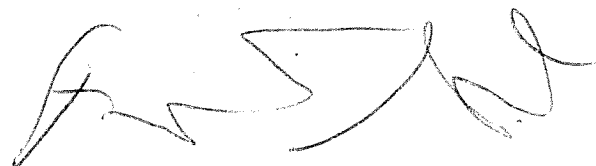
Ce que nous comprenons de la réponse du consultant, c'est que l'entrepreneur pourrait travailler de nuit comme de jour, et ce, 7 jours sur 7 (sauf pour les jours fériés où le décret de la construction serait respecté). Or, cette nouvelle information va à l'encontre de la mesure d'atténuation prévue afin de préserver la qualité de vie des résidents et des usagers du secteur, inscrite à la section 4.2.1.8 du document principal. Cette mesure d'atténuation visait plutôt un horaire de travail de 7h à 19h. Le consultant ou le promoteur devra préciser ses intentions.

Commentaire

Selon le consultant « *Les plans révisés présentés en annexe 1 sont signés et scellés.* » Or, sur le document reçu, aucun plan signé et scellé par un ingénieur n'a été présenté. La version finale de l'étude d'impact révisée et des addenda qui la constitue devra contenir les plans signés et scellés par un ingénieur.

À cet effet, nous vous rappelons que la responsabilité de l'étude et de ses conclusions demeure entièrement à la charge du consultant et du promoteur. Les ingénieurs du MDDELCC ne peuvent attester que les résultats sont bons puisqu'ils prendraient alors la responsabilité professionnelle de travaux qu'ils n'ont pas effectués ou supervisés personnellement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

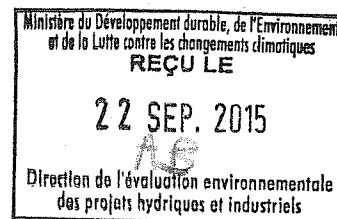


FG/ha

François Godin, ing., M. Sc.
O.I.Q 108955

c. c. Mme Annie Bélanger, analyste, DÉEPHI

Hc-6280



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques
et industriels

DATE : Le 18 septembre 2015

OBJET : **Avis de recevabilité / Implantation d'un duc d'Albe au quai de
Tadoussac**

N/Réf. : 3211-04-060

Vous trouverez ci-joint l'avis de monsieur François Godin, ingénieur, concernant le dossier mentionné en objet.

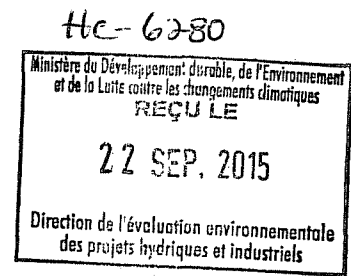
N'hésitez pas à communiquer avec monsieur Godin au 418 521-3993, poste 7309, pour toute information supplémentaire.

La chef de service,

Christine Gélinas
Christine Gélinas

CG/jm

p. j. Avis



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Christine Gélinas, chef de service
Service de l'hydrologie et de l'hydraulique

DATE : Le 18 septembre 2015

OBJET : **Avis technique - Implantation d'un duc d'Albe au quai de
Tadoussac**

N/Réf. : 3211-04-060

Le 17 août dernier, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPHI) a sollicité notre collaboration afin de lui indiquer, selon notre champ de compétence, si tous les éléments de la directive ont été traités et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable en égard à la recevabilité de l'étude d'impact.

Le document reçu qui a fait l'objet d'une analyse de notre part est :

- ROCHE LTÉE 2015. *Implantation d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac*. Rapport présenté au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Version finale de juillet 2015. 84 pages et 2 annexes.

Mise en contexte :

La Société des traversiers du Québec (STQ) souhaite procéder à l'allongement du quai actuel de Tadoussac afin d'assurer une position d'amarrage pour les futurs traversiers. Ces travaux d'allongement pourraient se faire par la construction d'un duc-d'Albe et d'une passerelle, à une vingtaine de mètres de l'extrémité nord-est du quai actuel. Cette infrastructure servira de point d'appui et de retenue pour l'extrémité des nouveaux traversiers, permettant un amarrage plus complet et augmentant la sécurité du traversier amarré de nuit, qui ne sera pas en service (horaire de nuit réduit à un traversier plutôt que deux).

Scénario retenu

Le scénario retenu semble être une combinaison des variantes 5 et 6 tel que présenté au tableau 3.1. Le promoteur devra préciser les caractéristiques et l'estimation des coûts du scénario retenu.

Par ailleurs, compte tenu que le secteur projeté pour l'implantation de la structure est vulnérable tant du point de vue sismique qu'au niveau de la dynamique des glaces, le promoteur aurait avantage à étoffer son argumentaire qui se limite actuellement aux éléments du tableau 3.1.

Le promoteur aura également à statuer sur la durée de vie de la structure retenue, ainsi que les phases ultérieures de développement le cas échéant.

Géologie et bathymétrie

Le promoteur devra fournir en annexe du document principal, le rapport de forage pour l'élément F2010-6. Il devra également indiquer si l'analyse de l'essai de pénétration dynamique S2010-8 (indiqué à la figure 2.5) peut être pertinente dans le design de la structure au niveau de l'étude d'ingénierie détaillée.

À la section 2.2.3.2 le consultant écrit : «Au site où l'implantation du duc-d'Albe est prévue, le fond marin est situé à une profondeur de 2 à 3 mètres sous le ZDC (zéro des cartes).» Or, sur le croquis du projet prévu présenté à l'annexe 2 (Élévation marée basse), le fond marin est à au moins 4,5 m du ZDC. Le promoteur devra préciser et corriger l'information.

Calendrier et horaire de travail

Le promoteur mentionne que le chantier devrait s'échelonner sur une période discontinue de quatre mois, soit de septembre à la fin décembre. De ce fait, le promoteur détaille les heures de travail prévues à la section 3.4 du document principal qui couvrent la période de 7 h à 22 h. Or, à la section 4.2.1.8 Qualité de vie (bruit), le promoteur établit l'horaire de travail qui s'échelonne de 7h00 à 19h00. Le promoteur devra préciser ses intentions.

Occupation dans le domaine hydrique de l'État

Le promoteur devra déposer auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (DGDHÉ) du Ministère une demande de régularisation de l'occupation exercée par l'infrastructure (duc-d'Albe + passerelle) du lot 1014 dans le domaine hydrique de l'État. L'occupation sera régularisée, le cas échéant, selon les conditions et modalités prévues au Règlement sur le domaine hydrique de l'État.

Imputabilité et responsabilité professionnelle

Nous constatons qu'aucun ingénieur n'est signataire du document principal de l'étude d'impact. Or, les méthodes de construction, les analyses économique et de faisabilité des différents scénarios, ainsi que la caractérisation des aléas et de leur impact sur l'infrastructure impliquent des notions d'ingénierie. Nous recommandons que les aspects

techniques du projet et de conformité aux règles de l'art en ingénierie soient validés par un ingénieur.

À cet effet, nous vous rappelons que la responsabilité de l'étude et de ses conclusions demeure entièrement à la charge du consultant et du promoteur. Les ingénieurs du MDDELCC ne peuvent attester que les résultats sont bons puisqu'ils prendraient alors la responsabilité professionnelle de travaux qu'ils n'ont pas effectués ou supervisés personnellement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

FG/jm

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Godin', written in a cursive style.

François Godin, ing., M. Sc.
O.I.Q 108955

c. c. Mme Annie Bélanger, analyste DÉEPHI

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier,
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et
industriels

EXPÉDITEUR : Yves Grimard
Chef du Service des avis et des expertises

DATE : Le 27 août 2015

OBJET : Avis du Service des avis et des expertises sur les dossiers dans le
cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur
l'environnement

Hervé

La Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DEEPHI) consulte régulièrement le Service des avis et des expertises (SAVEX) pour des avis sur les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Parmi ces projets, plusieurs concernent des activités de dragage et de gestion des sédiments de dragage.

Au cours des dernières années, nous avons développé plusieurs outils pour la gestion du dragage et des sédiments dragués. Mentionnons notamment :

- Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec;
- Évaluation du risque écotoxicologique du rejet en eau libre des sédiments, en soutien à la gestion des projets de dragage en eau douce;
- Guide pour l'élaboration de programmes de surveillance et de suivi environnemental pour les projets de dragage et de gestion des sédiments.

Le prochain guide à paraître est *Recommandations sur la gestion des matières en suspension lors des activités de dragage*. À noter qu'il est déjà utilisé pour plusieurs projets. Ces documents sont disponibles sur notre site Web à l'adresse :

(http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/criteres_sediments/index.htm)

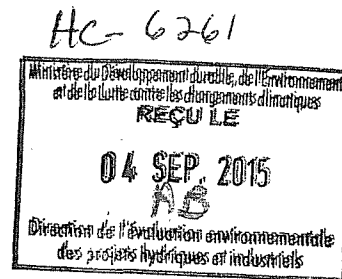
...2

Depuis la parution de ces documents, nous avons observé que les outils d'analyse et les balises de gestion développés ces dernières années permettent maintenant aux analystes d'orienter la gestion des dossiers de dragage. L'expérience des derniers dossiers que nous avons traités nous confirme qu'effectivement ces guides sont maintenant utilisés et cités par les divers intervenants (analystes et consultants) lors de la conception et l'analyse des projets de dragage. Dans le souci d'optimisation de nos ressources, le SAVEX ne considère plus pertinent d'être consulté systématiquement pour l'analyse de ce type de projet. Évidemment, si un besoin particulier se présente, le SAVEX pourra toujours être consulté et fournir son avis.



YG/ml

c.c. Mme Linda Tapin, DSEE



Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques
et industriels

DATE : Le 3 septembre 2015

OBJET : Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact sur
l'environnement relativement à l'implantation d'un duc-
d'Albe au quai garage de Tadoussac - volet Aires protégées

N^{os} DOSSIERS : SCW 962219 ; V/R 3211-04-060 ; N/R 5145-04-18 [560]

La présente fait suite à votre demande d'avis du 1^{er} juin 2015 sur l'acceptabilité de l'étude d'impact susmentionnée. Elle porte spécifiquement sur le volet « aires protégées ».

Le projet d'implantation du duc-d'Albe est localisé à l'intérieur des limites parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (Cf. cartes 2.1 et 2.2). Cette aire protégée, reconnue au Registre des aires protégées, a été créée en vertu de deux lois miroirs, l'une du fédéral et l'autre du Québec (chapitre P-8.1). L'application de la loi québécoise relève du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs. Il appartient donc à ce ministère de se prononcer sur ce projet.

Espérant le tout conforme à vos attentes,

Agathe Cimon,
Chef du Service des aires protégées

AC/RB/hm

c. c. Mme Annie Bélanger, DGEES
M. Rodolph Balej, DGEC

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Châtagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets
hydriques et industriels

DATE : Le 1^{er} février 2016

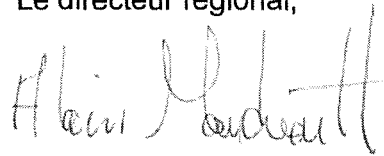
OBJET : **Implantation d'un duc-d'Albe au quai garage de
Tadoussac – Réponses aux questions et commentaires
N/Réf. : 7450-09-014-0500500
401325696
V/Réf. : 3211-04-060**

Nous donnons suite à votre demande datée du 19 janvier 2016, concernant les réponses aux questions et commentaires sur l'étude d'impact (addenda) adressés à l'initiateur relativement à son projet. Après l'analyse de ce document, les réponses fournies sont satisfaisantes et la Direction régionale considère cette étude d'impact comme recevable.

Nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Natalie Fantin au 418 294-8888, poste 227, pour toute question ou précision supplémentaire.

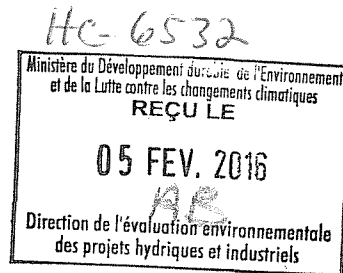
Espérant le tout à votre convenance, veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur régional,



AG/NF/kb

Alain Gaudreault



Québec, le 2 février 2016

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Implantation d'un duc-d'Albe au quai de Tadoussac

V/Réf. : 3211-04-060

N/Réf. : 114320

Monsieur le Directeur,

La présente fait suite à votre lettre, transmise à M. Olivier Simard le 19 janvier 2016, concernant la demande d'acceptabilité des réponses aux questions adressées à l'initiateur du projet d'implantation d'un duc-d'Albe au quai de Tadoussac.

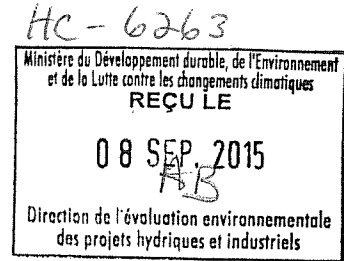
Après analyse du dossier, nous vous informons que nous n'avons pas de commentaire à formuler sur le projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos plus sincères salutations.

La directrice



Suzanne Asselin



Québec, le 1^{er} septembre 2015

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Implantation d'un duc-d'Albe au quai de Tadoussac

V/Réf. : 3211-04-060

N/Réf. : 114320

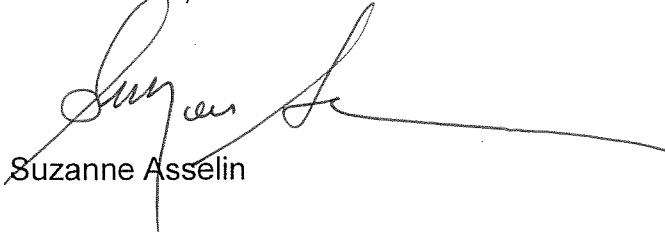
Monsieur le Directeur,

La présente fait suite à votre lettre transmise à M. Christian Gosselin le 17 août 2015 concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en rubrique.

Suite à l'analyse des documents reçus, nous vous informons que nous n'avons pas de commentaire à formuler sur le projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos plus sincères salutations.

La directrice,



Suzanne Asselin



Le 21 septembre 2015

Par courriel seulement

Votre réf. / Your ref.
3211-04-060

Monsieur Hervé Chatagnier
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Notre réf. / Our ref.
9500-120

**Objet : Avis de recevabilité – Demande d'avis expert, étude d'impact,
implantation duc-d'Albe, quai Tadoussac.**

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 17 août dernier demandant l'avis de Pêches et Océans Canada (MPO) concernant la recevabilité de l'étude d'impact relative au projet cité en objet. Nous avons examiné la documentation fournie au regard de nos champs de compétence, soit l'évaluation des impacts sur le poisson et son habitat.

L'analyse est basée sur le document suivant :

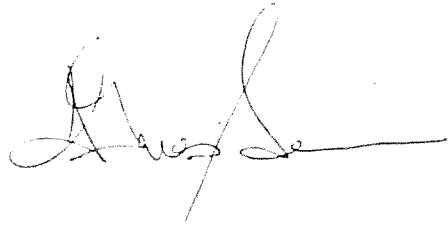
- Roche. Juillet 2015. Implantation d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac – Version finale. Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Rapport principal et annexes. 84 pages et annexes.

Suite à la lecture de ce document, nous considérons que plusieurs éléments n'ont pas été traités de façon satisfaisante en ce qui a trait aux impacts du projet sur le poisson et son habitat. Vous trouverez, en pièce jointe, les éléments que le promoteur devra détailler davantage afin que l'ampleur des impacts du projet sur le poisson et son habitat puisse être déterminée. Ainsi, des informations additionnelles seront nécessaires afin que nous puissions considérer l'étude d'impact complète.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à Nathalie St-Hilaire au 418-775-0590 ou à l'adresse courriel Nathalie.St-Hilaire@dfo-mpo.gc.ca.

.../2

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Savaria', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Yves Savaria
Gestionnaire, Division de la protection des pêches - Examens réglementaires

p. j. Questions et commentaires – Pêches et Océans Canada

c. c. Annie Bélanger, MDDELCC

QUESTIONS ET COMMENTAIRES
PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Projet : Implantation d'un duc-d'Albe, quai garage, Tadoussac

Description du milieu récepteur

Q&C 1. Aux pages 20-21 de l'étude d'impact (Roche 2015), il est mentionné que le site retenu pour la mise en dépôt de sédiments en mer (site de l'anse à l'Eau) n'a jamais été utilisé.

- Advenant que l'option du dépôt des sédiments en mer au site de l'anse à l'Eau soit retenue par le promoteur, une caractérisation de ce site, incluant la bathymétrie, la composition granulométrique du substrat, une description de la faune et de la végétation aquatique présente devra être réalisée et présentée.

Description du projet

Q&C 2. À la page 47 de l'étude d'impact (Roche 2015), le consultant fait une description de la variante retenue.

- Les dimensions du duc-d'Albe projeté devront être indiquées.

Analyse des impacts et mesures d'atténuation proposées

Q&C 3. À la page 60 (Roche 2015), il est mentionné dans la liste des mesures d'atténuation que le matériel asséché et exempt de contamination pourrait être déposé au site de dépôt de l'anse à l'Eau.

- Le site de dépôt de l'anse à l'Eau n'a jamais été utilisé. Le fait d'y déposer des sédiments pourrait entraîner des effets négatifs sur les poissons ou leur habitat. Si tel est le cas, le promoteur devra proposer un projet pour contrebalancer les effets négatifs afin de maintenir la productivité du milieu. Le cas échéant, sans une description précise du projet de compensation, les impacts résiduels du projet sur cette composante de l'environnement ne pourront être évalués.
- Si le dépôt des sédiments au site de l'anse à l'Eau entraîne des impacts négatifs aux poissons ou à leur habitat, le promoteur devra soumettre une demande d'autorisation à Pêches et Océans Canada.

Q&C 4. Aux pages 62 à 67 (Roche 2015), le consultant fait une description des impacts du bruit causé par les activités de forage et de battage de pieux sur la faune ichthyenne et les mammifères marins. Pour être en mesure de bien identifier ces impacts, le promoteur devra :

- Différencier les impacts du bruit qui sont associés aux activités de forage de ceux associés aux activités de battage de pieux, que ce soit sur la faune ichthyenne ou sur les

mammifères marins. Les activités de forage produisent des sons continus (non pulsés) alors que les activités de battage émettent des sons de type pulsé. Ces activités doivent être traitées séparément dans l'analyse des impacts puisqu'ils agissent différemment sur la faune aquatique. Les niveaux sonores permettant d'éviter des effets physiques et comportementaux chez les individus diffèrent selon le type de bruit (pulsé vs continu).

Q&C 5. À la page 62, il est mentionné que le niveau de bruit généré par les activités de forage et de battage de pieux dans le cadre de ce projet a été évalué 185 dB re 1 μ Pa.

- L'évaluation de ce niveau de bruit devra être justifiée tant pour les activités de battage que de forage (références, critères d'analyse).
- Les métriques des niveaux sonores anticipés devront être précisées (SPL_{PEAK} , SPL_{RMS} , ou autre). Si une donnée d'exposition est utilisée (RMS, SEL), l'intervalle de temps qui a été utilisé pour évaluer ce paramètre devra être indiqué.

Q&C 6. À la page 64, il est mentionné que le rideau de bulles d'air permet de réduire le niveau de bruit dans l'eau de 5 à 17 dB.

- La donnée de réduction du bruit qui a été utilisée dans le cadre de l'analyse des impacts du bruit sur la faune aquatique devra être précisée.

Q&C 7. À la page 66, la figure 4.2 présente les diverses mesures d'atténuation possibles lors des travaux réalisés dans l'eau afin d'éviter les impacts sur les mammifères marins.

- La formule utilisée pour le calcul de l'atténuation du son ainsi que les variables qui ont permis de définir le périmètre de surveillance des mammifères marins inscrit à la figure 4.2 pour les activités de forage et de sciage devront être fournies.
- Un périmètre de surveillance des mammifères marins lors de la mise en place des pieux (battage) avec ou sans confinement (rideau à bulles d'air) devra être évalué et ajouté à la figure 4.2. Les données qui permettront de définir le périmètre de surveillance des mammifères marins devront être présentées.
- Des mesures d'atténuation pourraient devoir être ajoutées ou modifiées afin de protéger les espèces aquatiques en lien avec les activités de battage de pieux.